

Conditions Générales de Vente

1. Désignation

La SFMG, société savante, est un organisme de formation professionnelle (numéro d'activité : 11 92 1490392) dont le siège social est situé au 141 avenue de Verdun 92130 Issy les Moulineaux. La SFMG développe propose et dispense des formations à destination majoritairement des médecins généralistes, en présentiel et en e-learning, seule ou en partenariat avec GMS Santé. La SFMG réalise également des études de recherche dans le domaine de la médecine générale. Elle est inscrite au registre des sociétés sous le numéro **SIREN : 785 150 897**

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente « CGV » déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la SFMG pour le compte d'un client « médecin généraliste ». Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet [www. http://www.sfm.org/formations/](http://www.sfm.org/formations/) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement nommés individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur de la SFMG accessible sur le site Internet <http://www.sfm.org/formations/>

3. Documents administratifs : confirmation d'inscription, prise en charge et attestation

Pour chaque formation confirmée, la SFMG adresse une confirmation d'inscription au client et ce quelle que soit le format de la formation (présentielle, e-learning ...)

Cette confirmation d'inscription contient les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, ainsi que l'intitulé de la Formation, les dates, le lieu de réalisation et les horaires.

Ce dernier est tenu de retourner à la SFMG un exemplaire renseigné, daté, signé avec la mention « Bon pour accord ».

Pour les formations par Internet, le médecin généraliste s'inscrit personnellement à partir de son compte ANDPC sur la plateforme de formation ANDPC. Cette inscription vaut confirmation. La SFMG lui adresse sous 24 voire 48 heures un accusé de réception avec les dates de session et l'intitulé de la formation.

Les formations, proposées par la SFMG, bénéficient, au préalable, d'un financement soit dans le cadre de l'ANDPC qui finance l'organisme et indemnise le médecin pour perte de ressources soit dans le cadre du FAF-PM qui finance l'organisme de formation pour la formation réalisée. Celle-ci est donc gratuite pour le médecin généraliste qui y participera.

Pour plus d'information, consultez les sites des OPCO (<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>) (<https://www.fafpm.org/>)

Une attestation de participation ou de fin de formation est adressée à chaque participant.

4. Prix et modalités de paiement

Pour les formations dispensées par la SFMG prises en charge et financées, au préalable, par l'ANDPC ou le FAF-PM, les modalités financières sont traitées directement entre ces organismes et la SFMG ; entre l'ANDPC et le participant en cas d'indemnisation.

Pour les formations financées individuellement par le participant, le tarif des formations est validé annuellement par le Bureau de la SFMG.

Le règlement est encaissé la semaine suivant la session de formation.

5. Formations en présentiel

Les formations en présentiel sont d'une durée de 4, 7 heures ou 14 heures. Elles sont réalisées dans les locaux de la SFMG au 141 avenue de Verdun à Issy les Moulineaux (92130) ou dans tout autre lieu mis à disposition par la SFMG. Les formations peuvent se dérouler en Ile de France ou en Régions, le plus souvent dans les salons d'un hôtel offrant une accessibilité au plus grand nombre y compris aux personnes en situation de handicap. Pour toute situation de handicap, contacter le secrétariat : 01 41 90 09 25.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est compris entre 6 et 24 participants maximum. Cet effectif peut varier, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Dans le cadre d'une formation de 2 jours consécutifs, les participants demeurant à plus de 100 kms du lieu de la formation et à jour de cotisation annuelle pourront bénéficier d'une prise en charge des frais de déplacement, sur justificatif originaux, à hauteur de 150 € maximum.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation la SFMG se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date de formation prévue et ce, sans indemnités.

Les participants aux formations ainsi que les intervenants et personnels administratifs sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

Les lieux, adresse et horaires des formations sont également indiqués sur la convocation qui est transmise au Client. Les formations se déroulent avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

6. Formations en e-learning

Le E-learning consiste en la dispensation de formations à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans le cadre du E-learning, la SFMG en partenariat avec GM Santé consent au Client :

- l'ouverture de la plateforme de formation avec accès sécurisé par Identifiant et mot de passe, au profit de l'utilisateur final, lui permettant d'accéder aux différents modules. L'ouverture de la plateforme est effective pendant 6 semaines, durée de la formation. A l'issue de cette période, l'accès est désactivé.
- pour suivre la formation, il est nécessaire d'accéder à Internet à partir d'un matériel type PC, tablette ou Smart Phone. La SFMG recommande de suivre cette formation à partir du moteur de recherche Google Chrome qui n'a pas rencontré de problème particulier.
- Les formations Internet, indemnisées 3 heures, sont toutes composées selon le schéma suivant :

- module 1 : une vidéo de 15 à 25 minutes recensant la bibliographie sur le thème choisi (valorisé 2 heures)
- modules 2 à 4 : trois modules successifs de trois grilles patients à compléter à partir des patients réels du cabinet du médecin sur la pathologie sélectionnée (valorisés 1 heure).

La durée de la formation est donnée à titre indicatif, il est conseillé de rester connecter pour le remplissage des grilles de patients au moins une heure.

Pour valider la formation, il est nécessaire d'avoir dans le délai indiqué, des six semaines, suivi l'ensemble des 4 modules. Les temps de connexion sont systématiquement transmis à l'ANDPC, financeur de ces formations.

La SFMG et son partenaire GMS se réservent la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur leur plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. La SFMG pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée

7. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation par un participation à une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sfm@sfmg.org. En cas d'annulation tardive comprise dans un délai inférieur à 15 jours calendaire, le chèque de caution demandé lors de l'inscription sera acquis à la SFMG et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la SFMG ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail et/ou par téléphone.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...).

8. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, et du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

9. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur le site Internet ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Dans le cadre de ses prestations de formation, la SFMG est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la SFMG. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

11. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la SFMG sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

12. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la SFMG et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre.